



Colloque international organisé par
L'Institut de Recherche en Droit Européen,
International et Comparé et L'Institut Louis Favoreu

L'INFLUENCE DU POPULISME SUR LES CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS.

APPROCHE DE DROIT COMPARÉ

Responsables scientifiques :

Nicoletta PERLO, Maîtresse de conférences HDR,
Université Toulouse Capitole, IRDEIC

Aurélien DUFFY-MEUNIER, Professeure, Aix-Marseille Université, ILF-GERJC

**17 - 18 MARS
2022**

**MANUFACTURE
DES TABACS**

**Amphithéâtre
Guy Isaac**





JEUDI 17 MARS 2022

13h00

Accueil des participants

13h30

Allocutions d'ouverture

Hugues KENFACK, *Président de l'Université Toulouse Capitole*

Philippe NÉLIDOFF, *Doyen de la Faculté de droit, Université Toulouse Capitole*

Hélène GAUDIN, *Professeure, Directrice de l'IRDEIC, Université Toulouse Capitole*

Xavier MAGNON, *Professeur, Directeur de l'ILF-GERJC, Aix-Marseille Université*

Aurélien DUFFY-MEUNIER, *Professeure, Aix-Marseille Université,*

Nicoletta PERLO, *Maîtresse de conférences HDR, Université Toulouse Capitole, IRDEIC*

14h00

Introduction

Populisme et Constitution

Approche politiste, Philippe ALDRIN, *Professeur, Sciences Po Aix*

Approche théorique, Xavier MAGNON, *Professeur, Aix-Marseille Université, ILF-GERJC*

15h00

I. Les approches européennes

1. L'Europe de l'Est

Sous la présidence de Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Directrice de recherche, CNRS, ILF-GERJC

LE CAS HONGROIS

Pierre-Alain COLLOT, *Maître de conférences, INU Jean-François Champollion, Albi*

Fruzsina GARDOS-OROSZ, *Directrice du Sciences Centre for Social Sciences, Budapest*

LE CAS POLONAIS

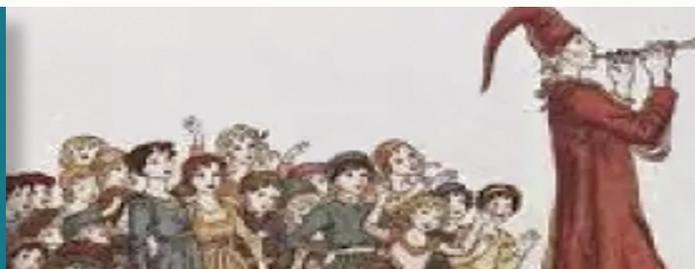
Laurent PECH, *Professeur, Middlesex Université, Londres*

Mirosław WYRZYKOWSKI, *Ancien juge au Tribunal constitutionnel, Université de Varsovie*

LE CAS RUSSE

Marie-Elisabeth BAUDOUIN, *Professeure, Université Clermont-Auvergne*

Natasa DANELCIUC-COLODROVSCHI, *Docteur, Assistante de recherches ILF-GERJC, Aix-Marseille Université*



VENDREDI 18 MARS 2022

9h30

2. L'Europe de l'Ouest

Sous la présidence de Stéphane MOUTON, Professeur, Université Toulouse Capitole, IMH

LE CAS ALLEMAND

Aurore GAILLET, Professeure, Université Toulouse Capitole, IRDEIC

Mattias WENDEL, Professeur, Université de Leipzig

LE CAS ITALIEN

Nicoletta PERLO, Maîtresse de conférences HDR, Université Toulouse Capitole, IRDEIC

Giacomo DELLEDONNE, Scuola superiore Sant'Anna, Pise

LE CAS ANGLAIS

Aurélien DUFFY-MEUNIER, Professeure, Aix-Marseille Université, ILF-GERJC

Alison YOUNG, Professeure, Université de Cambridge

14h00

II. Les approches américaines

Sous la présidence de Xavier MAGNON, Professeur, Aix-Marseille Université, ILF-GERJC

1. L'Amérique du Sud

LE CAS ARGENTIN

Carolina CERDA-GUZMAN, Maîtresse de conférences, Université de Bordeaux

Fernando ARLETTAZ, Chercheur au Conseil national de la recherche scientifique argentin

DÉBAT

Thème 2

2. L'Amérique du Nord

LE CAS DES ETATS-UNIS

Wanda MASTOR, Professeure, Université Toulouse Capitole, IRDEIC

Aziz HUQ, Professeur, Université de Chicago

16h00

Conclusion

Elisabeth ZOLLER, Professeure émérite, Université Paris II - Panthéon-Assas



Présentation

Le populisme se développe dans des pays qui relèvent de tous les continents. Malgré son caractère multiforme rendant difficile l'appréhension de ce phénomène, le populisme est tout de même caractérisé par certaines constantes. Du Castrisme au Mouvement cinq étoiles en passant par le péronisme et les partis d'extrême droite, les mouvements populistes ont tendance à séparer la société en deux groupes homogènes et antagonistes, d'un côté le peuple pur et de l'autre côté une élite corrompue. Puisqu'il ne peut jamais se tromper, le peuple est doté d'une légitimité supérieure et il doit prévaloir dans le gouvernement de la société. Par conséquent, le phénomène populiste fait souvent obstacle à une conception pluraliste de la société et de la vie politique. En outre, s'ajoute la tendance à refuser toutes les institutions et les organismes intermédiaires qui peuvent concurrencer un leader, seul représentant légitime du peuple. On assiste alors à la remise en cause des institutions représentatives et de garantie de l'État de droit classique – les Cours constitutionnelles, la magistrature, les autorités administratives indépendantes, le Parlement – qui, dans leur rôle de défense et de représentation des minorités, constituent, pour les populistes, des ennemis du Peuple.

En tant que « populisme de gouvernement » ou bien en tant que « populisme d'opposition », le populisme remet ainsi en cause le constitutionalisme et ses valeurs, en produisant tant des changements constitutionnels formels qu'informels.

Ce colloque de droit constitutionnel comparé vise à croiser les regards des chercheurs nationaux et étrangers sur la question de la confrontation du populisme et des Constitutions dans des pays européens et du continent américain. Il s'agira de comprendre si - et comment - les populismes transforment les institutions des démocraties représentatives, s'ils conduisent à l'adoption de réformes constitutionnelles, s'ils produisent des conventions constitutionnelles qui perdurent dans le temps. De même, il sera important d'analyser de quelle façon les institutions constitutionnelles réagissent à de telles transformations.



Colloque international organisé par
l'Institut de Recherche en Droit Européen,
International et Comparé et l'Institut Louis Favoreu
avec le concours financier de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
Institut de Recherche en Droit Européen,
International et Comparé

Inscription obligatoire en ligne

PLUS d'INFOS sur IRDEIC.UT-CAPITOLE.FR